



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'État le 02 JUL. 2024  
et publié le 02 JUL. 2024 est exécutoire.

Séance du mercredi 26 juin 2024

Délibération n° 01\_2024\_065

**Avis sur le projet de schéma départemental des gens du voyage  
Avis favorable : nombre d'emplacements aire d'accueil**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPPLACANTS</u>
<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	Arrivé au point n° 3
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	Arrivée au point n° 4
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	Excusée
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	
<b>ORCENAIS</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Roger DAGHER  Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Patrick BIGOT  Pouvoir à Sophie CUINIÈRES  Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV  Pouvoir à Marie BLASQUEZ
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Gérard MARTEAU	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 37  
Membres présents : 27  
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 12 juin 2024  
Date de l'affichage : 12 juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20240626-01\_2024\_065-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

## *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 26 juin 2024

### **Délibération n° 01\_2024\_065**

#### **Avis sur le projet de schéma départemental des gens du voyage Avis favorable : nombre d'emplacements aire d'accueil**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, qui instaure l'obligation pour l'ensemble des départements d'élaborer un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, prescrivant la nature (aires permanentes d'accueil, terrains familiaux locatifs et aires de grand passage), le nombre, la localisation et la capacité des équipements à mettre à disposition de ces populations. Le schéma définit également les actions à caractère social (accès aux droits, santé, scolarité, insertion professionnelle) destinées aux gens du voyage.

vu l'avis de Cœur de France sur le projet de schéma envoyé à Monsieur le Préfet du Cher le 29 janvier 2024 ;

vu l'avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage du 21 février 2024 ;

vu le courrier du 11 mars 2024 de Messieurs le Préfet et Président du Conseil départemental du Cher, reçu le 2 mai 2024 ; transmettant, pour avis, le projet de schéma départemental des gens du voyage 2024 – 2029 ;

considérant que la Communauté de communes Cœur de France maintient son avis motivé du 29 janvier 2024 en portant à deux le nombre de terrains familiaux à construire, au lieu de quatre proposés dans le projet de schéma et à dix emplacements pour l'aire d'accueil.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**donne un avis favorable au projet de schéma départemental des gens du voyage concernant le nombre d'emplacements pour l'aire d'accueil, à savoir dix.**

Le Président

Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance

Marie BLASQUEZ